

**Compte rendu du conseil d'école du MARDI 18 FEVRIER 2014
DE 18H à 20H**

Absents excusés: M. Gatard, Mme Brocherieu, Mme Mouren, Monsieur le Maire, Mr Lucas

Présents :

Représentants de la Mairie :

Mr Michel Guillaume

Représentants de parents d'élèves :

Mmes Corlay, Nedelec, Gernigon, Pacaud, Ousset, M. Emeraud

Enseignantes:

Mesdames Couffin, Dufour, Frysou, Pont-Le Roch, Rioual et Revault

Compte-rendu

Les rythmes scolaires: Les horaires et jours travaillés sont les suivants :

Lundi : 9h00-12h00

13h30-16h00

Mardi : 9h00-12h00

13h30-15h45

Mercredi : 9h00-11h30

Jeudi : 9h00-12h00

13h30-16h00

Vendredi : 9h00-12h00

13h30-15h45

Un travail a été mis en place par la mairie concernant les Temps d'Activités Périscolaires. (TAP).

Les personnels communaux y travaillent avec la municipalité. Dans un second temps, l'équipe enseignante sera conviée à étudier, à regarder ce travail. Dans un 3ème temps, les représentants de parents pourront intervenir.

Mme Dufour demande que soit intégré dans la réflexion, le problème des locaux utilisés par les enseignants après la classe (préparation de classe et APC).

Il n'y a ni centre de loisir prévu, ni restauration prévu le mercredi.

Une réflexion est en cours à la mairie pour permettre de mettre en place une garderie de 11h30 à 12h15. Les représentants de parents d'élèves doutent de l'intérêt de cette garderie pour les parents qui travaillent hors de Plumelec.

Une question se pose également quant aux activités des enseignantes sur la fin de journée, ou vont-elles ? Ou vont les enfants ?... Il n'y a pas de réponse concrète.

Certains parents s'interrogent : n'ayant pas de réponse au courrier qu'ils avaient adressé à la Mairie (concernant l'enquête auprès des parents), les délégués demandent des éclaircissements. Mr Guillaume confirme les horaires, réaffirme que la mairie en place n'a rien prévu le mercredi après midi et précise que le conseil municipal avait statué sur cette situation.

Les parents demandent à ce qu'on tienne compte de cette enquête, des besoins des familles, pour mettre en place une garderie le mercredi après-midi.

Demande de la directrice : « Pourquoi les locaux de l'ALSH ne peuvent-ils être utilisés pour le mercredi après-midi ? ». Réponse de la Mairie : ils sont utilisés par les associations.

Les parents posent le problème de priorité : l'école ou les associations.

Il faut attendre le prochain Conseil Municipal pour, éventuellement, modifier cette décision.

Les parents mettent en avant les difficultés à gérer les manquements de la commune dans sa politique de l'enfance. Certains, pour qui récupérer les enfants le mercredi à 12h15 pose problème, mettent en avant l'éventualité de changer d'école (puisque aucune solution ne leur est faite).

La Mairie précise que c'est le retard global du projet de la nouvelle école qui génère ces difficultés.

Bilan : Il faut attendre les prochaines élections.

Il est demandé par la directrice que cette question soit mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Poursuite du projet informatique

Les deux classes de CP/CE2 et CE1 devaient être équipées en VPI (tableau interactif) en début d'année. La commande était prévue début janvier, comme Mr Guillaume, l'avait précisé au premier conseil d'école.

Mme Dufour a transmis les devis en mairie. Cependant, la commande ne pourra être effective qu'en avril 2014, date du vote du budget 2014 par la nouvelle municipalité.

Sécurité sur le trajet cantine.

Le feu du passage piéton devant l'institut de beauté n'est pas assez visible. Un feu tricolore à déclenchement manuel pourrait-il être envisagé pour assurer la traversée de la rue dans de meilleures conditions?

Possibilité d'avoir un car pour les trajets sport des élèves de maternelles: pour l'instant, il est impossible de donner une réponse pour tout ce qui est budget avant avril 2014.

La municipalité actuelle n'est pas favorable à cette idée de car.

Classe de découverte : Les CE1 partiront en classe de découverte du lundi 31 mars au vendredi 4 avril inclus à Banastère (56).

Thème : le milieu marin, confection d'un aquarium, étude de l'ostréiculture, l'ornithologie et de contes (sortie sur les dolmens/menhirs, étude de légendes).

Rappel des financements :

Participation des familles : 70 € par enfant

Participation de l'amicale : 75 € par enfant

Participation de la municipalité : 47 € + 9,60 € (sorties culturelles) euros par enfant

Participation OCCE : 250 €

Le séjour revient à **5290** euros : 700 € pour l'animation, 720 € pour le transport, 3870 € pour l'hébergement.

Poste des ATSEM

Il n'y a pas de pérennisation de poste prévue. Deux nouvelles personnes seront donc affectées à l'école en septembre.

Il est nécessaire de prendre en compte le mercredi matin. La présence des ATSEM est indispensable pour les 2 classes de maternelle cette matinée-là. (Mme Guégan, DGS à la mairie de Plumelec, avait émis l'hypothèse de n'avoir qu'une seule ATSEM pour les 2 classes lors d'un entretien avec Mme Dufour).

L'école demande que les enseignantes de maternelle soit consultées pour les besoins en ATSEM le mercredi matin.

Jeux de cour :

L'ancienne structure de cour a été enlevée pour raison de sécurité. La municipalité a voté une enveloppe de 8000 euros pour la remplacer. Ces 8000 euros correspondent à la structure et les dalles à mettre au sol.

Le choix est en cours à partir des catalogues que Mme Guégan (directrice des services à la Mairie) nous a fournis.

Différentes propositions seront faites par la société fournisseur de structures. Une partie pourrait éventuellement être réalisée par du personnel de Mairie, propose ce fournisseur, pour réduire les coûts. Il faudra vérifier la faisabilité et les problèmes d'assurance dans cette éventualité.

Panneau de basket dans la cour :

L'aménagement de la cour demandé par les enfants il y a plusieurs années n'a pas eu de suite.

Aucune réponse ce soir.

Avancement du projet de la nouvelle école :

L'équipe enseignante a été conviée à une réunion le mercredi 29 janvier pour étudier les surfaces des locaux de la nouvelle école. Il nous a été demandé de donner un avis quant à la taille des locaux proposés. La municipalité précise que cette étude est transférable, si la nouvelle équipe municipale le souhaite, quelque soit l'endroit choisi.

Mme Guégan a précisé à madame Dufour, lors de la préparation de ce conseil d'école que si la prochaine équipe décidait de garder ce projet, là où il était prévu initialement, le permis pourrait être posé fin 2014 et les travaux pourraient commencer début 2015.

Tout ceci reste modifiable en fonction des choix de la nouvelle municipalité.

La procédure judiciaire concernant l'emplacement face à la piscine, est toujours en cours.

Bilan des travaux, nouvelles demandes :

Travaux réalisés

Le toit en maternelle a été réparé.

Le sol des classes de Mme Frysou et Mme Dufour a été vu par les agents communaux. Mais aujourd'hui les sols restent instables. Mme Dufour demande à ce que le sol soit vérifié par le vide sanitaire pour avoir un avis plus précis.

Le sol de la classe de Mme Rioual gondole.

Fenêtres difficiles à ouvrir/fermer dans la classe de Mme Couffin. Le remplacement des fenêtres serait à envisager avec la pose de fenêtres coulissantes.

Travaux à faire :

Un lavabo à mettre dans la classe de Mme Brocherieu

Refaire l'encadrement de porte de Mme Frysou

Réparer la porte de maternelle de Mme Couffin.

Installer un panneau de basket (prévu depuis plusieurs années.)

Vérifier le portillon qui ne ferme pas toujours, il faut parfois le claquer très très fort.

Mr Samaritano, présent dans l'école à un moment, précisait qu'il fallait changer le système de gâche du portail trop vétuste.

Problème lors de l'exercice incendie : la sortie des élèves de la classe de Mme Couffin est trop longue. La sortie de secours est difficile d'accès (marches et porte difficile à ouvrir). Une rampe d'accès serait préférable pour les petits, une pente..

Questions diverses :

Nouvelle école (voir plus haut)

Centre de loisirs mercredi après midi.(voir plus haut)

Repas cantine : un parent s'interroge sur le fait que le menu pizza +salade+2desserts soit servi plusieurs fois : les enfants seraient affamés, le prix ne serait pas justifiés, et ce ne serait pas un repas qui permettrait de travailler correctement surtout lorsqu'il y a sport !

Mme Dufour demande que des parents et la directrice d'école soient intégrés dans la réflexion autour des repas. Ceci n'est pas accepté par l'actuelle municipalité. Elle rappelle que les menus sont prévus par une diététicienne.

Les délégués des parents demandent aussi qu'ils soient impliqués de manière générale, dans les prises de décisions.

Certains parents parlent aussi de la quantité insuffisante du contenu des assiettes.

Il y a un vrai travail de réflexion à mener autour de la cantine.

Sorties scolaires autres que la classe de CE1 , si oui lesquelles, sinon pourquoi ?

Village de l'An Mille pour les CP/CE2

Mme Couffin aimerait réaliser un projet autour de la poterie. Elle envisage également une visite au château de Kerguehenec.

Mme Rioual demande à nouveau que le car pour aller au collège et participer à la liaison CM2/6e fasse l'objet d'un financement exceptionnel de la mairie pour une centaine d'euros. (demande faite lors du précédent conseil d'école). Pas de réponse à ce jour !

« Les finances de la mairie ne sont pas extensibles » répond M. Guillaume, la question devra être étudiée avec Mme Guégan.

L'argent du car non utilisé pour la piscine peut-il être utilisé pour cette sortie ?

Mme Rioual demande une réponse rapide pour éventuellement prévoir une sortie culturelle si son budget le permet.

Mme Pont – Le Roch a fait une sortie à la déchetterie et fera 2 autres sorties sur le thème du tri des déchets (spectacle à Saint Jean le 1er avril) et de l'exposition des fleurs réalisées avec une artiste (exposition au Manoir de Lemay) dont la première est financée par la communauté de communes. (idem pour la classe de CM2). Pas d'autres sorties prévues vu que le budget alloué par la Mairie n'est pas suffisant.

Les enseignants demandent que les budgets sorties soient revus à la hausse.

La lumière extérieure installée pour la garderie n'est pas suffisante.

Question de l'école : « Mr Guillaume répond que Mr Samaritano est débordé. »

Problème qui est tout à fait compréhensible. Mais dans ce cas l'école s'interroge sur le fait que l'on ne puisse pas faire appel à quelqu'un d'autre, lorsque l'électricien habituel ne peut intervenir.

Réponse « Il connaît bien l'installation vétuste de l'école ».

Les parents mettent en avant l'aspect dangereux des déplacements dans la cour lorsqu'il fait noir.

Le conseil d'école se termine à 20h00